

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La Présidente du SIVOM DES TROIS VALLEES

- Vu** le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 28 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 2021-199 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 16 novembre 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PICOULEAU Corinne	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	01/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Mondeville, le 21 octobre 2025,
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Sylvie HEE

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

